

Discours d'Hans-Dietrich Genscher à l'occasion de la signature du traité "Deux plus Quatre" (Moscou, 12 septembre 1990)

Légende: Le 12 septembre 1990, lors de la signature à Moscou du traité dit "2 + 4" (les deux Allemagnes et les quatre puissances alliées signataires en 1945 des accords de Potsdam) portant règlement définitif concernant l'Allemagne, Hans-Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (RFA), exprime sa satisfaction de voir l'Allemagne enfin réunifiée et pleinement souveraine.

Source: L'unification de l'Allemagne en 1990. Bonn: Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Avril 1991. 192 p.

Copyright: (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/discours_d_hans_dietrich_genscher_a_l_occasion_de_la_signature_du_traite_"deux_plus_quatre"_moscou_12_septembre_1990-fr-e14baf8d-c613-4c0d-9816-8830a7f233e6.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_d_hans_dietrich_genscher_a_l_occasion_de_la_signature_du_traite_)

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Discours d'Hans-Dietrich Genscher (Moscou, 12 septembre 1990)

Nous vivons aujourd'hui un moment historique pour l'Europe entière. Et un moment heureux pour nous Allemands. Nous avons parcouru ensemble un long chemin en un court laps de temps. L'objectif que nous nous étions fixé à Ottawa est désormais atteint: les aspects extérieurs de l'unification allemande sont réglés. Nous signons aujourd'hui le Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne.

Dès le 3 octobre, nous autres Allemands vivrons de nouveau dans un seul Etat démocratique, pour la première fois depuis 57 ans. Le 30 janvier 1933, l'ombre du fascisme descendait sur l'Allemagne. C'est notre liberté que nous avons perdue tout d'abord, puis notre paix et, pour finir, notre unité nationale. La guerre déclenchée par Hitler a enflammé l'Europe entière. Dans son discours du 8 mai 1985, le Président de la République fédérale d'Allemagne, M. Richard von Weizsäcker, a déclaré que nous assumons notre responsabilité. Nous commémorons en cette heure toutes les victimes de la guerre et de la tyrannie. Nous nous souvenons de la souffrance indicible des peuples, non seulement de ceux dont les représentants sont rassemblés autour de cette table. Nous pensons particulièrement au peuple juif. Nous voulons que ce qui est arrivé ne se reproduise plus jamais.

Lorsque nos entretiens ont débuté à Bonn le 5 mai dernier, les parlements et gouvernements démocratiquement élus des deux Etats allemands venaient tout juste de commencer à préparer notre fusion en un Etat. Moins de douze mois après la révolution pacifique en faveur de la liberté en R.D.A., l'unification de l'Allemagne sera parachevée dans la paix et la liberté, dans une Europe sur le point de retrouver elle aussi son unité.

Le règlement définitif prévoit que, lors de l'établissement de l'unité allemande, les droits et responsabilités des quatre Puissances relatifs à Berlin et à l'Allemagne dans son ensemble perdront leur fonction. L'Allemagne unie jouira, en conséquence, de la pleine souveraineté sur ses affaires intérieures et extérieures. Nous assumerons cette souveraineté dans la conscience de notre responsabilité pour la paix en Europe.

Le règlement définitif est un document qui exprime la volonté de paix de toutes les parties concernées. Il montre la voie à suivre vers un meilleur avenir européen. Je vous remercie, mes chers collègues, pour avoir rendu possible ce Traité. Je remercie le Président Gorbatchev, le Président Bush, le Président Mitterrand et le Premier ministre, Mme Thatcher, pour leurs contributions. Aujourd'hui se réalise la mission ancrée dans le préambule de notre Loi fondamentale. Aujourd'hui se concrétise l'engagement que la France, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avaient pris dans la Convention de Bonn en 1954. Aujourd'hui s'accomplit ce que nous avons réaffirmé comme étant l'objectif de notre politique de paix européenne dans la lettre relative à l'unité allemande remise lors de la signature du Traité de Moscou.

Nous savons parfaitement qu'il fallait d'abord régler les éléments essentiels du futur ordre de paix européen avant de pouvoir procéder à la conciliation des intérêts dont témoigne ce règlement définitif. Conscients de la chance qui s'offre à nous de surmonter désormais la division de notre continent, nous sommes parvenus, grâce à un grand effort déployé en commun, à créer en l'espace de quelques mois à peine les conditions générales nécessaires à une nouvelle stabilité en Europe.

Il y a 15 ans était signé l'Acte final d'Helsinki dans lequel tous les Etats participants de la C.S.C.E. réaffirmaient que leur objectif était «d'assurer des conditions dans lesquelles les peuples puissent vivre dans un état de paix véritable et durable à l'abri de toute menace ou atteinte à leur sécurité». Le Traité que nous concluons aujourd'hui nous permet de nous rapprocher d'un grand pas de cette vision.

Dans le cadre de notre unité nationale retrouvée, nous autres Allemands voulons servir la paix, et contribuer ainsi à l'union de l'Europe. Tel est l'objectif énoncé dans le préambule de notre Loi fondamentale. Le Traité sur l'unification entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande proclame également notre volonté «de contribuer, grâce à l'unité allemande, à l'union de l'Europe et à la construction d'un ordre de paix européen».

Dans le présent Traité, nous autres Allemands réaffirmons que seule la paix émanera du sol allemand. La politique de l'Allemagne unie sera guidée par la mission de paix qui nous incombe en vertu de notre Loi fondamentale et du Traité sur l'unification. C'est dans cet esprit que nous apportons notre contribution à la paix et à la stabilité en Europe. L'unité nationale de l'Allemagne implique pour nous une plus grande responsabilité, mais non l'aspiration à un plus grand pouvoir.

Nous affirmons renoncer à la production, à la détention et au contrôle d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. Nous nous engageons à réduire le niveau des effectifs des forces armées de l'Allemagne unie à 370.000 hommes.

Il s'agit désormais d'édifier les structures de la nouvelle Europe. Cette étape comprend l'approfondissement et l'institutionnalisation du processus de la C.S.C.E. dont devra décider la réunion au sommet de la C.S.C.E. qui aura lieu à Paris au mois de novembre prochain.

La situation fondamentalement modifiée en Europe a créé dès maintenant le préalable à une nouvelle relation entre les Etats membres des deux alliances. Ceux-ci ne se considèrent plus ni comme des adversaires ni comme une menace, mais comme des partenaires oeuvrant ensemble à la construction d'un ordre de paix européen durable.

Après sa rencontre avec le Chancelier fédéral Helmut Kohl, le Président Gorbatchev déclarait à Moscou le 10 février dernier que l'unification allemande pouvait et devait se dérouler de manière à favoriser un développement paneuropéen constructif. La rencontre du 16 juillet entre le Président Gorbatchev et le Chancelier fédéral a ouvert la voie à la réalisation de cet objectif. Les événements le prouvent, l'établissement de l'unité nationale de l'Allemagne ne crée pas de nouveaux problèmes en Europe: il contribue au contraire au règlement des problèmes existants.

Il s'agit désormais pour nous tous de poursuivre résolument la construction de l'ordre de paix européen. Nous, Allemands, contribuerons à la création de l'union politique des douze Etats membres de la Communauté européenne. L'Allemagne tout entière sera ancrée dans la Communauté européenne. Dans cette phase prometteuse du développement européen, la Communauté se révèle être le garant fiable de la stabilité intérieure et extérieure de ses membres ainsi que de l'Europe entière.

L'Allemagne unie continuera de faire partie de l'Alliance atlantique, important fondement d'un ordre de paix européen.

Nous considérons l'approfondissement et l'institutionnalisation du processus de la C.S.C.E. comme la plus grande tâche réservée à l'avenir à l'Europe en vue de créer un ordre de paix paneuropéen. Nous considérons comme primordial le développement des relations avec nos voisins d'Europe centrale et orientale, en particulier avec l'Union soviétique. Le vaste traité au bas duquel nous apposerons demain notre paraphe met en relief la grande importance que nous accordons à la relation germano-soviétique.

L'intangibilité des frontières est un élément essentiel de l'ordre de paix en Europe. Le présent Traité confirme le caractère définitif des frontières de l'Allemagne unie. L'Allemagne unie confirmera la frontière germano-polonaise existante par un traité avant force obligatoire en vertu de droit international, et cela dans les plus brefs délais possibles après l'établissement de l'unité allemande. Cela correspond à la volonté des deux Parlements allemands, comme en témoignent les résolutions de même teneur du Bundestag allemand et de la Chambre du Peuple de R.D.A. du 21 juin dernier et la manière dont les deux gouvernements allemands ont fait leur cette position.

Nous sommes fermement décidés par ailleurs à conclure un vaste traité germano-polonais. Ce traité nous permettra de jeter les bases de la coexistence des Polonais et des Allemands, laquelle ouvre un avenir commun à nos peuples et, par conséquent, sert la paix en Europe.

Nous présenterons les résultats des pourparlers «Deux-plus-Quatre» les 1^{er} et 2 octobre prochains lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères des Etats participants de la C.S.C.E. à New York et puis

lors du sommet de la C.S.C.E. à Paris. Dès le début, il a été important pour nous que le processus d'unification s'effectue dans le cadre européen. Tous les Etats participants de la C.S.C.E. reconnaîtront que le règlement définitif respecte pleinement les principes de la C.S.C.E.

Le Traité que nous signons aujourd'hui est pour nous, Allemands, une raison de nous réjouir, de nous recueillir et d'être reconnaissants. Il nous impose de reconnaître la responsabilité que nous devons assumer face aux grands défis de notre époque, à savoir la sauvegarde de la justice sociale partout dans le monde et la protection des ressources de vie naturelles. Nous saurons faire face et nous montrer à la hauteur de cette responsabilité, comme le formule le message que nous adressons aux peuples du monde entier:

Nous ne voulons qu'une chose: vivre dans la liberté et la démocratie ainsi que dans la paix avec tous les autres peuples.